

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 Septembre 2021

L' an 2021 et le 23 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil sous la présidence de ROSSATO Yannick, Maire.

Présents : M. ROSSATO Yannick, Maire, Mmes : CLOUET Monique, GIGOT Catherine, LACAILLE Adeline, MANAND Christiane, SALVI Florence, MM : DARDENNES Michel, DEROO Marc-Antoine, DRUART Jean-Marie, MAURICE Denis, MIOTTI Denis, RICHET Olivier, SENSIQUE Mickaël

Excusé(s) ayant donné procuration : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUMAY Malory à M. DRUART Jean-Marie

Absent(s) : Mme MENONCIN Céline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 15/09/2021

Date d'affichage : 24/09/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes

le : 24/09/2021

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. SENSIQUE Mickaël

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2021-49 - Ajout d'un point à l'ordre du jour

2021-50 - Budget commune : Décision Modificative n°3

2021-51 - Budget commune : Décision Modificative n°4

2021-52 - Budget assainissement : Décision Modificative n°3

2021-53 - Convention avec le Centre de Gestion des Ardennes "calcul et suivi des droits des allocations chômage"

2021-54 - Suppression de poste

2021-55 - Cession de parcelle

2021-56 - Acquisition de parcelles

2021-57 - Budget commune : Décision Modificative n°5

2021-49 - Ajout d'un point à l'ordre du jour

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur une décision modificative en vue de procéder au mandatement d'une facture, prévue en section de fonctionnement, alors que la dépense est un investissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE un ajout à l'ordre du jour "Budget commune : Décision Modificative n°5"

Ce point sera traité en fin de séance

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-50 - Budget commune : Décision Modificative n°3

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements sur le budget commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la décision modificative suivante :

DF 67 = + 278.72

RF 77 = - 278.72

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-51 - Budget commune : Décision Modificative n°4

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la dépréciation des créances de plus de 2 ans
(antérieures au 31/12/2019)

Considérant l'état remis par la trésorerie,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la décision modificative suivante :

6817 = + 652.50

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-52 - Budget assainissement : Décision Modificative n°3

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements sur le budget assainissement,
notamment sur les comptes de tiers (financement des travaux de raccordement aux particuliers)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la décision modificative suivante :

4581000 = - 26 160.86€

4581041 = + 2 048.20

4581024 = + 2 623.50

4581011 = + 4 720.10

4581002 = + 4 698.10

4581017 = + 4 215.20

4581006 = + 958.10

4581005 = + 2 322.10

4581003 = + 1 710.50

4581033 = + 1 289.86

4581032 = + 1 575.20

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-53 - Convention avec le Centre de Gestion des Ardennes "calcul et suivi des droits des allocations chômage"

Le Code du travail dispose que les fonctionnaires stagiaires, titulaires et agents contractuels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, involontairement privés d'emploi, ont droit à un revenu de remplacement dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé,

En vue de procéder à la bonne gestion et au bon suivi de cette procédure,

Dans la mesure où cette activité relève des missions optionnelles proposées le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Ardennes,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la « convention relative au calcul des allocations chômage »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-54 - Suppression de poste

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Vu l'avis favorable du comité technique réuni auprès du centre de gestion le 24 août 2021,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SUPPRIME un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-55 - Cession de parcelle

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de céder à M. et Mme Carpentier Thomas, une bande de terrain située rue des Paquis, entre le n°86 et le n°123 pour l'Euro symbolique,
PRECISE que les frais de géomètre et d'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur,
PRECISE que la désaffectation, le déclassement de cette parcelle feront l'objet d'une prochaine délibération.
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-56 - Acquisition de parcelles

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Vu l'avis favorable du bureau du Conseil d'administration d'Habitat 08 en sa séance du 12 février 2021,
Vu le plan cadastral qui divise la parcelle AA0036 en deux parcelles AA0077 et AA0078
Conformément à la délibération du conseil d'administration d'Habitat 08,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE l'acquisition de ces deux parcelles AA0077 et AA0078 située 53 allée du Bois Chatelain,
PRECISE que le prix d'achat est fixé à l'euro symbolique,
PRECISE que l'acquéreur prendra en charge les frais d'acte notarié.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-49 - Ajout d'un point à l'ordre du jour

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur une décision modificative en vue de procéder au mandatement d'une facture, prévue en section de fonctionnement, alors que la dépense est un investissement.
Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE un ajout à l'ordre du jour "Budget commune : Décision Modificative n°5"
Ce point sera traité en fin de séance
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2021-57 - Budget commune : Décision Modificative n°5

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements sur le budget commune
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
AUTORISE la décision modificative suivante :
DI / 2051 = + 1 500.00€
DI / 2111 = - 1 500.00€
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

En mairie, le 24/09/2021
Le Maire
Yannick ROSSATO